

COMMUNE DE MERXHEIM**PROCES - VERBAL**
des délibérations du Conseil Municipal
COMMUNE DE MERXHEIM**Séance du 26 septembre 2016**

Nombre de Conseillers Municipaux en fonction : 15

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre à 19 h 00, était réuni en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de MERXHEIM, sous la présidence de Monsieur Patrice FLUCK, Maire.

Le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil ainsi qu'aux auditeurs présents dans la salle.

Membres présents : MM. et Mmes Roland BRAUN, Francine MURE, Gérard KAMMERER, Sylvie SCHRUOFFENEGER, Adjoint au Maire, Patrick GONZALVES, Nicole GUARINO, Sylvie KLEE, Christian LIDOLFF, Nadine ROOST, Denis SCHNEIDER (jusqu'au point 14 inclus) Jean-Marc WILD, Marie-Chantal WILD, Stéphane ZIEGLER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Jean-Luc ROMINGER
Denis SCHNEIDER à partir du point 15

Procuration : Jean-Luc ROMINGER à Christian LIDOLFF
Denis SCHNEIDER à Marie-Chantal WILD à partir du point 15

ORDRE DU JOUR

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
2. Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2016
4. Election d'un nouveau délégué au SIVOM de la Région de Rouffach
5. Lotissement Wintergarten : achat de terrains
6. Terrains communaux : cessions/échange
7. Elimination de parcelles – versement dans le domaine public
8. Modification du P.L.U. : convention
9. Révision du P.L.U
10. Association de chasse Zapfaloeh : agrément garde-chasse
11. Aménagement du Centre Bourg : indemnisation des équipes sélectionnées
12. Affaires scolaires : distribution de fruits et légumes aux écoles
13. Affaires scolaires : subventions pour classes de découverte
14. Demandes d'occupation ou d'utilisation du sol
15. Informations
16. Divers

POINT N° 1 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil que suite à la démission volontaire de Mme Marie-Paule LEHMANN, c'est M. Stéphane ZIEGLER qui siègera dans cette assemblée à compter de ce jour, en qualité de Conseiller Municipal. Il lui souhaite une cordiale bienvenue.

M. le Maire demande son accord à l'assemblée pour rajouter un point à l'ordre du jour. En effet, Orange a fait parvenir ce jour une convention pour l'enfouissement du réseau rue des Alouettes. Etant donné que le début des travaux est prévu le 27 septembre, la convention devrait être signée très rapidement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable pour le rajout d'un point. L'ordre du jour est donc complété de la manière suivante :

17. Travaux de mise en souterrain du réseau Orange rue des Alouettes.

POINT N° 2 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire propose à l'assemblée de désigner une personne membre du Conseil pour remplir la fonction de secrétaire du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

⇒ désigne M. Roland BRAUN, Adjoint au Maire, pour remplir la fonction de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Il sera assisté de Mme Chantal KEITER, secrétaire de mairie intérimaire.

POINT N° 3 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2016

Aucune remarque ni observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance visée est approuvé et signé à l'unanimité.

POINT N° 4 : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SIVOM DE LA REGION DE ROUFFACH

En raison de la démission du Conseil Municipal de Mme Marie-Paule LEHMANN un nouveau délégué doit être élu pour siéger au SIVOM de la Région de Rouffach.

L'activité principale de ce syndicat est la gestion du Cosec, du transport scolaire et du bâtiment de la Trésorerie de Rouffach. Il y a environ 4 réunions par an qui durent entre 1 h 00 et 1 h 30.

Candidat : M. Stéphane ZIEGLER.

Le vote du Conseil Municipal a donné le résultat suivant :

Nombre de votants	15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins blancs et nuls	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

M. Stéphane ZIEGLER est déclaré élu avec 14 voix.

POINT N° 5 : LOTISSEMENT WINTERGARTEN : ACHAT DE TERRAINS

Pour permettre la réalisation de l'alignement du chemin qui dessert le lotissement Wintergarten, il est envisagé d'acquérir en section 04 une partie des parcelles :

- n° 23 (environ 22 m2)
- n° 24 (environ 82 m2)
- n° 25 (environ 26 m2)
- n°161 (environ 43 m2)

En l'absence de M. Stéphane ZIEGLER, propriétaire de l'un des terrains précités, qui a quitté la salle en vertu de l'article 2131.11 du CGCT, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- ⇒ de réaliser ces acquisitions,
- ⇒ d'en fixer le prix à 3 000 € l'are,
- ⇒ d'autoriser la prise en charge des frais de géomètre et de notaire.
- ⇒ d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises et à signer les actes à intervenir,

Les crédits inscrits à l'article 2118 sont suffisants.

Les propriétaires ont tous été contactés. Ils sont favorables à ces cessions.

POINT N° 6 : TERRAINS COMMUNAUX : CESSIONS/ECHANGE

Il est proposé de céder aux particuliers qui jouxtent les terrains communaux, les parcelles dont la commune n'a plus aucune utilité.

Il s'agit en section 02 des parcelles 126 de 0.36 are et 130 de 0.20 are, 131 de 0.40 are, 132 de 0.11 are et 136 de 0.20 are.

Dans le même contexte, la parcelle 138 en section 02 d'une surface de 0.10 are appartenant à un particulier devra être acquise par la commune. En effet, cette parcelle fait partie du trottoir et devra être versée dans le domaine public.

L'Assemblée Communale, après délibération et à l'unanimité :

- ⇒ autorise la vente des parcelles 126 et 130 en section 02 à M. et Mme Jean-Louis GUERLAIN
- ⇒ autorise la vente des parcelles 131, 132 et 136 en section 02 à M. et Mme José CAMPOS
- ⇒ fixe le prix de vente à 3 000 € l'are,
- ⇒ autorise l'acquisition par la commune de la parcelle 138 en section 02 d'une surface de 0.10 are pour un montant de 3 000 € l'are.
- ⇒ autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises et à signer les actes à intervenir,
- ⇒ les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.

POINT N° 7 : ELIMINATION DE PARCELLES – VERSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

La rue du Printemps figure encore à ce jour dans le domaine privé de la Commune. Sa fonction de voirie induit son classement dans le domaine public.

C'est aussi le cas d'une partie du trottoir dans la rue de Guebwiller le long de la propriété communale en face de l'église.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ⇒ Autorise l'élimination, en section 23, des parcelles 314 de 14.72 ares et 239 de 10.19 ares dans la rue du Printemps
- ⇒ Autorise l'élimination, en section 02 des parcelles 127 de 0.01 are, 129 de 0.07 are, 134 de 0.02 are, 135 de moins de 1 ca et 138 de 0.01 are dans la rue de Guebwiller
- ⇒ Charge le Maire d'effectuer les démarches pour procéder à ces éliminations.

POINT N° 8 : MODIFICATION DU P.L.U. : CONVENTION

Pour permettre expressément les constructions et installations liées à la desserte ferroviaire dans

le cadre de l'aménagement du parking de la gare et d'un local à vélos, le P.L.U. doit être modifié.

L'assistance de l'Adauhr a été sollicitée pour mener à bien ce dossier.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ⇒ Autorise le Maire à signer la convention d'étude avec l'ADAUHR,
- ⇒ Autoriser la prise en charge des honoraires qui s'élèvent à 1 614 € TTC.

POINT N° 9 : REVISION DU P.L.U.

En raison des contraintes de la grenellisation et de la nécessité de mettre en conformité le Plan Local d'Urbanisme de la Commune avec le SCOT, celui-ci doit être révisé.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ⇒ Prend acte de la nécessité de réviser le PLU,
- ⇒ Autorise le Maire à procéder au lancement de la consultation pour désigner le bureau d'études qui assistera la commune dans la procédure de révision.

Le Maire précise que le PLU sera caduc à compter du 1^{er} janvier 2017, qu'il est impératif d'approuver le SCOT avant la fin de l'année puisque le périmètre va changer au 1^{er} janvier étant donné que la COM COM Essor du Rhin et la COM COM du Pays du Brisach vont se regrouper. Dans le nouveau SCOT, les petites communes disposeront d'un potentiel d'extension urbanisable de 2 ha. Merxheim et Raedersheim auront 3.2 ha en raison de la présence d'une gare SNCF. Une réunion pour la fixation du T0 est organisée le 27 septembre.

POINT N° 10 : ASSOCIATION DE CHASSE ZAPFALOCH : AGREMENT GARDE CHASSE

Ce point est présenté par Gérard KAMMERER

L'Association de chasse Zapfaloch sollicite l'agrément de M. Francis BIECHY en qualité de garde-chasse, en remplacement de M. Paul MARTIN.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ⇒ Emet un avis favorable à cette demande.

POINT N° 11 : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : INDEMNISATION DES EQUIPES SELECTIONNEES

Le jury de concours d'idées a entendu les exposés des équipes retenues dans le cadre du concours d'idées pour l'aménagement du centre du village. Le classement qu'il a effectué est le suivant :

- équipe classée première : Atelier Cité Architecture de Paris,
- équipe classée deuxième : Wagner Architectes de Soultz,
- équipe classée troisième : Tracer La Ville de Kintzheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Prend acte de la décision du Jury quant au classement effectué
- Autorise le Maire à indemniser les équipes lauréates, à savoir :
 - 15 000 € H.T. pour Atelier Cité Architecture de Paris,
 - 10 000 € H.T. pour Wagner Architectes de Soultz,
 - 10 000 € H.T. pour Tracer La Ville de Kintzheim

Les crédits sont ouverts à l'article 2031 du budget 2016.

Les documents de présentation seront exposés dans le hall de la mairie afin que les administrés puissent en prendre connaissance. Ils pourront également noter leurs idées et leurs observations dans un registre qui sera mis à leur disposition. Une réunion publique sera organisée par la suite. La population en sera informée par une note distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

Il conviendra ensuite d'étudier un phasage pour la réalisation des différents aménagements avec une priorité : la création d'un pôle santé.

POINT N° 12 : AFFAIRES SCOLAIRES : DISTRIBUTION DE FRUITS ET LEGUMES AUX ECOLES

Le Maire rappelle que par délibération en date du 23 septembre 2010, il avait été décidé de participer à l'opération « *un fruit pour la récré* ».

Il convient de se prononcer sur une éventuelle reconduction de cette opération pour l'année scolaire 2016 – 2017.

Les établissements scolaires bénéficiaires sont : le groupe scolaire La Rocaille, Les Capucines.

Les conditions d'attribution de l'aide pour ce programme : distribuer 6 fruits par élève et par trimestre.

Le montant de l'aide : 76 % du coût H.T. d'achat des produits distribués, dans la limite d'un plafond d'achat de 20 € par élève et par année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ de reconduire cette opération pour l'année scolaire 2016/2017
- ⇒ de charger le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de FranceAgriMer dans le but d'obtenir les aides attribuées au titre de ce programme.

POINT N° 13 : AFFAIRES SCOLAIRES : SUBVENTIONS POUR CLASSES DE DECOUVERTE

La Commune participe chaque année aux frais de séjour des classes de découverte, dans la limite des taux communiqués par le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Il convient par conséquent de se prononcer sur une éventuelle reconduction de cette participation financière pour les classes de découverte susceptibles d'être organisées en 2016 et 2017.

La subvention communale doit être au moins égale à la subvention départementale, soit :

Catégorie du centre d'accueil	Participation/jour/élève de sept à déc. 2016	Participation pour l'année 2017
A (uniquement séjours Haut Rhin)	13.00 €	10.00 €
B (uniquement séjours Haut Rhin)	9.80 €	10.00 €
C	7.00 €	0.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ⇒ de reconduire sous la forme d'une subvention communale pour l'année scolaire 2016/2017 la participation aux frais de séjour en classes de découverte, à raison d'un séjour par enfant et par cycle scolaire,
- ⇒ d'appliquer les taux mentionnés ci-dessus.

Les dépenses seront à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 65748 des budgets 2016 et 2017.

POINT N° 14 : DEMANDES D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DU SOL

Ce point est présenté par Sylvie SCHRUFFENEGGER

Les demandes déposées depuis la dernière réunion du Conseil Municipal sont les suivantes :

PERMIS DE CONSTRUIRE

M. Benjamin KIBLER	rue de Guebwiller	Const. maison individuelle
--------------------	-------------------	----------------------------

DECLARATIONS PRÉALABLE

M. David SAVY	8 A, rue de Réguisheim	Abri de jardin
M. Stéphane EISELE	26, rue de Raedersheim	Ravalement de façade
M. Jean-Claude MURÉ	8, rue du Chêne	Ravalement de façade
M. Patrick LIDOLFF	10, rue Jules Ferry	Ravalement de façade
M. Didier REINLEN	36, rue de la Gare	Ravalement de façade

CERTIFICAT D'URBANISME

Me Isabelle BASTIEN BOISUMEAU au terrain	rue de l'École	Droit de l'urbanisme applicable zone UA
Me Sophie WINTZENRIETH au terrain	rue Bellevue	Droit de l'urbanisme applicable zone UC
Me Frédéric HASSLER au terrain	rue de Guebwiller	Droit de l'urbanisme applicable zone UC

**LES BIENS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Quatre DIA ont été enregistrées sans que la commune n'ait fait valoir son droit de préemption :

- **Propriétés bâties :**

14 rue de l'école

Notaire : Me Bastien Boismureau Isabelle

5 rue de Bellevue

Notaire : Me Sophie WINTZENRIETH

3 rue de Réguisheim

Notaire : Me Isabelle BASTIEN BOISUMEAU

▪ **Propriétés non bâties** :

Section 10 parcelle 169 - rue de Guebwiller

Notaire Me Frédéric HASSLER

POINT N° 15 : INFORMATIONS

Ce point est présenté par Gérard KAMMERER

1) Travaux / Acquisitions / Offres de prix réalisés depuis la dernière réunion du Conseil

Travaux

- Réalisation d'une structure de voirie et mise en place d'un caniveau spécial voirie lourde dans la rue des Alouettes : travaux confiés à la société EIFFAGE pour 15 660.00 € TTC.
- Rehausse clôture séparative école : travaux confiés à ALU METAL DU FLORIVAL pour 7 588.80 € TTC.
- Extension réseau France Télécom rue des Alouettes par Huber Electricité pour un montant de 21 222.72 € TTC.

Salle La Cotonnière

- Recherche de fuites sur étanchéité : travaux réalisés par l'entreprise Schoenenberger pour 1 588.08 € TTC.

2) Lettres de remerciements

Les subventions prévues au budget primitif de l'année ont été versées. Certaines associations ont fait part de leurs remerciements. Il s'agit de :

- Apamad
- Delta Revie
- La Banque Alimentaire du Haut Rhin
- SOS Villages d'Enfants
- Les Restos du cœur
- La Chorale Ste Cécile de Merxheim

POINT N° 16 : DIVERS**Intervention des Conseillers Municipaux :**

Marie-Chantal WILD intervient pour Denis SCHNEIDER qui lui a donné procuration :

- Les conseillers ne sont pas informés des réunions de chantier au club de foot.
Le Maire répond que les réunions ont lieu tous les jeudis à 8 h 30. Dès la première réunion de chantier tous les conseillers avaient été invités à y assister. Christian LIDOLFF abonde dans le même sens.
- Travaux rue des Champs :
Réponse : des travaux de branchements sont en cours pour une construction.
- Rue des Alouettes : problème de largeur de rue ?
Le Maire explique que les propriétaires ont été démarchés. Certains n'ont pas voulu céder du terrain. La largeur est donc restée à 4 mètres.
- Lotissement le Wintergarten : évacuation des eaux pluviales. Les gens se demandent s'il n'y aura pas un problème en raison d'une pente importante.
Le Maire informe que des études ont été faites par le bureau d'études et que les systèmes d'évacuation des eaux usées et pluviales sont strictement contrôlés par la CCRG. Si certaines personnes s'interrogent elles peuvent venir se renseigner en mairie.
- Le local de musique est mis en vente. La commune serait-elle intéressée par l'acquisition.
Réponse : cette question a déjà été soulevée précédemment.
Après débat le Maire propose de passer au vote. A l'unanimité, l'assemblée répond non à un achat. L'acquisition ne serait d'ailleurs pas une fin en soi. Il faudrait en avoir une utilité et entreprendre des travaux de mise aux normes.
De plus, d'après le dernier compte rendu d'assemblée générale de l'association, le voisin serait intéressé par l'acquisition.
- Le foyer aimerait échanger du terrain pour permettre à la commune de faire des places de stationnement.
Réponse : cette question avait été soulevée en réunion de travail et la réponse avait été négative. La proposition consistait à faire acquérir par la commune du terrain pour réaliser un parking qui ne servirait qu'au foyer. Le Maire demande une nouvelle fois l'avis du conseil et à l'unanimité, l'assemblée répond par la négative.

Christian LIDOLFF

Pour information, les 8 et 9 octobre prochains se tiendra la fête de l'eau et des énergies

POINT N° 17 : TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU ORANGE RUE DES ALOUETTES

Dans le but de fixer les modalités juridiques et financières de la mise en souterrain du réseau

téléphonique dans la rue des Alouettes, une convention avec Orange est à mettre en place.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

⇒ Autorise le Maire à signer ladite convention avec Orange,

⇒ Autorise la prise en charge des frais relatifs aux prestations réalisées soit un montant net de 3 736 €.

La mise en place d'un fourreau pour Internet est prévue. La fibre passera dans le même tuyau.

Christian LIDOLFF :

Les lignes fixes seront supprimées en 2018 car alimentées en électricité. Orange ne veut plus supporter ces installations.

Le Maire informe que le Conseil Départemental veut équiper tous les foyers en très haut débit ce qui implique une prise par foyer et un coût d'environ 150 €/prise. Qui prendra en charge ces installations individuelles la COM COM ou la Commune ?

La parole n'étant plus demandée, le Maire clôt la séance à 20 h 30.

<p style="text-align: center;">Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Commune de Merxheim de la séance du 26 septembre 2016</p>

Ordre du jour :

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
2. Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2016
4. Election d'un nouveau délégué au SIVOM de la Région de Rouffach
5. Lotissement Wintergarten : achat de terrains
6. Terrains communaux : cessions/échange
7. Elimination de parcelles – versement dans le domaine public
8. Modification du P.L.U. : convention
9. Révision du P.L.U
10. Association de chasse Zapfaloeh : agrément garde-chasse
11. Aménagement du Centre Bourg : indemnisation des équipes sélectionnées
12. Affaires scolaires : distribution de fruits et légumes aux écoles
13. Affaires scolaires : subventions pour classes de découverte
14. Demandes d'occupation ou d'utilisation du sol
15. Informations
16. Divers
17. Travaux de mise en souterrain du réseau Orange rue des Alouettes

Nom et prénom	Signature	Signature (procuration)
FLUCK Patrice		* * *
BRAUN Roland		* * *
MURE Francine		* * *
KAMMERER Gérard		* * *
SCHRUOFFENEGER Sylvie		* * *
GONSALVES Patrick		* * *
GUARINO Nicole		* * *
KLEE Sylvie		* * *
LIDOLFF Christian		* * *
ROMINGER Jean-Luc	Procuration à M. le Maire	Patrice FLUCK
ROOST Nadine		* * *
SCHNEIDER Denis		* * *
WILD Jean-Marc		* * *
WILD Marie-Chantal		* * *
ZIEGLER Stéphane		* * *